

Tremblay-en-France

Vœu du Conseil municipal concernant la libération immédiate du franco-palestinien Salah Hamouri

Le Conseil municipal de Tremblay-en-France et son maire François Asensi sont de longue date aux côtés de notre compatriote Salah Hamouri, dans le cadre des actions de la ville en faveur du respect du droit international et de la dignité humaine.

En avril 2012, suite à une première libération mettant fin à 6 années d'emprisonnement arbitraire, Salah Hamouri avait été accueilli à l'Hôtel de ville de Tremblay-en-France, en présence de nombreux citoyens de la ville solidaires contre cette injustice.

Depuis cette libération, Salah Hamouri s'est employé à poursuivre son combat en faveur d'une paix juste au Proche-Orient, par des moyens pacifiques, en devenant récemment avocat, au service d'associations œuvrant pour de la défense des droits de l'homme (Addameer Prisoner support and Human Rights Association).

A nouveau emprisonné arbitrairement depuis le 23 août dernier, le conseil municipal lui réaffirme tout son soutien et exige à nouveau le respect des droits fondamentaux, notamment celui à un traitement judiciaire équitable et transparent.

Le mardi 5 septembre 2017, un juge de la Cour de Jérusalem a décidé que Salah Hamouri devait purger la peine de trois mois de prison qui lui restait à effectuer lorsqu'il a été libéré le 18 décembre 2011 à l'occasion d'un échange de prisonniers, sans qu'il y ait de fait un rapport avec sa précédente condamnation. Son maintien en « détention administrative » pour une durée de 6 mois a été confirmé depuis, sans inculpation ni jugement.

Ces décisions viennent rompre l'accord de 2011 sur les échanges de prisonniers, accord pourtant acté avec la diplomatie française.

Comme l'a affirmé le gouvernement français, par la voix de la ministre des Affaires européennes, le 15 novembre dernier à l'Assemblée nationale, « Salah Hamouri a pleinement droit, comme tous les Français emprisonnés à travers le monde, à la protection consulaire, conformément à la Convention de Vienne. ». Les autorités françaises ont exprimé leur préoccupation face au recours extensif à la détention administrative et appelé à une libération rapide de Salah Hamouri. La France a pour tradition de défendre ses ressortissants, qu'ils soient détenus, poursuivis ou condamnés à l'étranger. Elle veille au respect des droits de la personne arrêtée, et met tout en œuvre pour s'assurer qu'elle soit jugée équitablement, dans un délai raisonnable. C'est ainsi que notre pays s'est mobilisé afin d'obtenir la libération de Gilad Shalit, citoyen franco-israélien, ou plus récemment du journaliste Loup Bureau, emprisonné en Turquie.

Par conséquent :

le Conseil municipal de Tremblay-en-France réaffirme sa demande d'une libération immédiate de Salah Hamouri,

le Conseil municipal de Tremblay-en-France appelle le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères à intervenir directement auprès des plus hautes autorités israéliennes pour obtenir cette libération, ainsi que le respect des droits fondamentaux de notre compatriote, notamment ses droits à la défense,

Enfin, le Conseil municipal de Tremblay-en-France exprime à nouveau son amitié aux peuples israélien et palestinien, et sa volonté d'œuvrer en faveur d'une paix juste et durable au Proche-Orient. A ce titre, il réaffirme son soutien à la position de la diplomatie française d'une solution à deux États avec Jerusalem Est comme capitale d'un nouvel État palestinien, seule garante de la sécurité des deux peuples et du respect de leurs droits inaliénables.